COMMUNE DE SAINT-ROMAIN-LA-MOTTE
CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2026
PROCÈS-VERBAL

Le Conseil municipal s'est réuni en séance publique ordinaire le 14 septembre 2026 à 20h00, sous la présidence de Madame Laurette COLOMBET, Maire.
Le nombre de conseillers en exercice au jour de la séance était de 15 sur lesquels 14 membres présents :

Présents : Laurette COLOMBET – Martine BESSEY – Michel PONCET – Aurélia MARTINS – Jérémy GAREL – Robert DUVERGER – Catherine ARTAUD – Gilles BERTHELOT – Sandrine SERVAJEAN – Christelle ROGUE (arrivée 20h12) – Damien GERBEL – Fabien MARCEL (arrivé 20h10) – Pierre-Emmanuel GONNELLI – Edwige KIRIEL
Absente excusée : Caroline DUPERRAY
Secrétaire élu pour la durée de la séance : Jérémy GAREL

À l'ouverture de la séance, Madame le Maire a déposé sur le bureau de l'Assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L.2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES

Le Conseil municipal a donné acte de ce dépôt.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal
3. Rapport des décisions municipales prises par le Maire depuis la convocation à la séance du 22 juin 2026 en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT
4. Vote des tarifs communaux pour l'année 2027
5. Vote des tarifs des publicités insérées dans le bulletin d'informations municipales – le P'tit Curieux
6. Dénomination de voies communales
7. Échange de terrain entre la commune et la SCI UNI-T
8. Questions diverses

1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Jérémy GAREL est désigné secrétaire de séance.

À 20h10 et 20h12, Monsieur Fabien MARCEL et Madame Christelle ROGUE intègrent la séance.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Chaque élu a été destinataire du procès-verbal de la réunion du 22 juin 2026, adopté à l'unanimité, sans observation particulière.

3. RAPPORT DES DÉCISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE DEPUIS LA CONVOCATION À LA SÉANCE DU 22 JUIN 2026 EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT

Par délibération n°2 en date du 07 avril 2026, le Conseil municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, un certain nombre de ses compétences.
Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du CGCT, Madame le Maire informe, à chaque séance du Conseil municipal, de l'ensemble des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées.
Depuis la convocation à la séance du Conseil municipal du 22 juin 2026, Madame le Maire a pris les décisions municipales suivantes :

- DM 2026-6 : décision relative à l'exercice du droit de préemption – renonciation à acquérir

AO 11	135 chemin des Places	2 455 m²	Bâti sur terrain propre	29/06/2026

- DM 2026-7 : décision relative à l'exercice du droit de préemption – renonciation à acquérir

AO 64/65/66	1 place du Presbytère	633 m²	Non bâti	03/07/2026

- DM 2026-8 : conclusion d'un nouveau bail commercial au 56 rue de Trébande – Carole LACHIZE RIZZARDI
- DM 2026-9 : location logement communal au 442 rue de Trébande – Anaïs PERRET
- DM 2026-10 : décision relative à l'exercice du droit de préemption – renonciation à acquérir

AP 160 AP 181	Lotissement les Jardins de Lou (voirie)	228 m² 1414 m²	Non bâti	21/08/2026

Le conseil municipal prend acte.

4. VOTE DES TARIFS COMMUNAUX POUR L'ANNÉE 2027

Madame le Maire présente la grille des tarifs envisagés. Au cours de l'échange, Monsieur Robert DUVERGER suggère d'intégrer l'indice d'inflation dans la réévaluation. L'assemblée valide cette démarche et propose une hausse globale de 6 %, un taux qui intègre à la fois le contexte inflationniste et l'augmentation des charges communales.

Par ailleurs, dans l'optique de dynamiser les réservation, plusieurs élus préconisent l'application d'un tarif dégressif dès le second jour pour la salle municipale et la salle ERA.
L'instauration d'un forfait à la demi-journée est également mise à l'étude pour diversifier l'offre.

En conséquence, la grille tarifaire suivante est proposée pour l'année 2027 :

Tarifs de la salle municipale (avec ou sans utilisation de la cuisinière)

	Tarif 1er jour	Tarif 2e jour	Demi-journée
Personnes domiciliées sur la commune	**180,00 €**	**90,00 €**	—
Personnes extérieures à la commune	**366,00 €**	**183,00 €**	—
Location pour réunion	—	—	**60,00 €**
Sociétés locales	**Gratuit**	—	—

Tarifs de la Salle E.R.A.

Type de réservation / Bénéficiaire	Tarif 1er jour	Tarif 2e jour
Particuliers domiciliés sur la commune	**647,00 €**	**159,00 €**
Particuliers et Associations extérieurs à la commune	**1187,00 €**	**159,00 €**
Manifestations lucratives (Associations locales) et Matchs	**Gratuit**	—

Travaux, Matériel et Droits de place

Prestation / Objet	Type de tarification	Prix
Mini pelleteuse	Par équipement	**87,00 €**
Autres matériels (tracteur, broyeur...)	Par équipement	**87,00 €**
Halte Pèlerin	Par nuitée et par personne	**17,00 €**
Salle d'exposition du clocher	Pour 1, 2 ou 3 exposants	**16,00 €**
Droits de place – Parquets et chapiteaux	Forfait	**143,00 €**
Droits de place – Marchands ambulants	Forfait	**30,00 €**
Droits de place – Commerces ambulants (1x/semaine)	Par trimestre (hors locaux/électricité)	**80,00 €**
Location de matériel – Table	À l'unité	**2,10 €**
Location de matériel – Banc	À l'unité	**1,10 €**
Location de matériel – Chaise	À l'unité	**0,45 €**

Cimetière et Espace Cinéraire

Emplacement / Prestation	Spécificité / Durée	Tarif 2027
Concession cimetière	15 ans – simple	**75,00 €**
Concession cimetière	15 ans – double	**150,00 €**
Concession cimetière	30 ans – simple	**150,00 €**
Concession cimetière	30 ans – double	**300,00 €**

Concession cimetière	50 ans – simple	**300,00 €**
Concession cimetière	50 ans – double	**600,00 €**
Case Colombarium (+ concession)	Pour 30 ans	**Prix d'achat + 65,00 €**
Case Colombarium (+ concession)	Pour 50 ans	**Prix d'achat + 130,00 €**
Plaque d'identification Colombarium	Normée	**Tarif du fournisseur**
Cave Urne (+ concession)	Pour 30 ans	**300,00 € + 75,00 €**
Cave Urne (+ concession)	Pour 50 ans	**300,00 € + 150,00 €**
Inscription sur la stèle	Cave Urne	**À la charge du concessionnaire**
Jardin du Souvenir (Plaque normée)	Modèle imposé	**Facturé par les pompes funèbres**

Tarifs des Photocopies

Format et Type de copie	Tarif Public	Tarif Associations
A4 – Noir et Blanc	**0,15 €**	**0,10 €**
A3 – Noir et Blanc	**0,30 €**	**0,15 €**
A4 – Couleur	**0,50 €**	**0,15 €**
A3 – Couleur	**1,00 €**	**0,25 €**

A noter que si plusieurs demandes sont déposées pour louer la salle municipale le 25 décembre, le bénéficiaire sera désigné par tirage au sort qui aura lieu chaque année au 28 février.

Adopté à l'unanimité

5. VOTE DES TARIFS DES PUBLICITÉS INSÉRÉES DANS LE BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES – LE P'TIT CURIEUX

Madame Aurélia MARTINS, adjointe en charge de la communication, expose au Conseil municipal la nécessité de faire évoluer le rythme de parution du bulletin d'informations municipales « Le P'tit Curieux », qui fait actuellement l'objet de deux publications et d'une brève par an.

Le projet présenté prévoit désormais une unique édition annuelle, dont la diffusion interviendra au mois de décembre. En prévision de ce passage à une seule parution, la commune a sollicité des devis comparatifs auprès des prestataires « Bureau Vallée » et « Impression de la Côte » pour la réalisation de ce bulletin.

Madame Aurélia MARTINS précise par ailleurs que les entreprises locales contribuent au financement de ce support d'information par l'achat d'encarts publicitaires. Afin de soutenir ces partenaires économiques, il est proposé de geler les tarifs actuels, qui s'établissent ainsi :

Dimensions de l'encart	Tarif
6 x 8 cm	50 €
12 x 16 cm	100 €

Adopté à l'unanimité

6. DÉNOMINATION DE VOIES COMMUNALES

Madame le Maire expose la nécessité de nommer la nouvelle voie créée au sein du lotissement « Les Jardins d'Alice » (situé entre la route de Renaison et le chemin du Four à Chaux). Cette démarche est indispensable pour l'adressage des futures habitations et pour faciliter l'accès des services de secours et de livraison.
Elle rappelle que la dénomination des voies relève de la compétence du Conseil municipal et le numérotage de celle du Maire (article L. 2213-28 du CGCT).

Les propositions soumises au vote de l'assemblée donnent les résultats suivants :

- **« Rue de Bajosse »** : 13 voix Pour / 1 voix Contre (Madame Sandrine SERVAJEAN).
- **« Impasse de Bajosse »** : 13 voix Pour / 1 voix Contre (Madame Sandrine SERVAJEAN

7. ÉCHANGE DE TERRAIN ENTRE LA COMMUNE ET LA SCI UNI-T

Madame le Maire expose qu'à la suite de l'achèvement des travaux de la maison médicale (rue de Trébande, portée par la SCI UNI-T), un léger écart d'implantation a été constaté. Le bâtiment déborde sur des reliquats de parcelles du domaine privé de la commune.
Pour régulariser la situation cadastrale, il convient de procéder à un échange technique de parcelles de faible superficie avec le maître d'ouvrage :

- La SCI UNI-T cède à la commune : les parcelles AP 186 (3 ca), AP 187 (2 ca), AP 188 (16 ca) et AP 189 (1 ca).
- La commune cède à la SCI UNI-T : les parcelles AP 196 (25 ca), AP 197 (12 ca) et AP 199 (14 ca).

L'erreur d'implantation n'étant pas imputable à la commune, celle-ci ne supportera aucun frais lié à cette opération.
Cet échange sera formalisé par un acte en la forme administrative.

Adopté à l'unanimité

8. QUESTIONS DIVERSES

- Vival : Vente du fonds de commerce.
- Maison Escobar : réflexion sur le projet et les différentes possibilités d'aménagement : Vival, La Poste, bibliothèque, etc.
- Aménagement du bourg : présentation et explication des plans du projets.

Prochaines séances le 2 novembre et le 14 décembre 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30.

Le Maire,
Laurette COLOMBET



Le secrétaire de séance,
Jérémy GAREL

